

SOCIETE LAC-EXPO DES FOIRES, CONGRES ET DE LA FORMATION
 En Abrégé LAC-EXPO.SA OU SFC.SA /12, avenue des Etats Unis d'Amérique-BelvédèreTunis 1002./ Tél.: 71 781 651 / Fax: 71 890 416

SFC DÉPARTEMENT FORMATION ORGANISATION DES SÉMINAIRES DE LA FORMATION ET DES CONGRÈS

Structure privée de formation
 N° d'enregistrement: 08/925/11
 E-mail: marketing@sfc-formation.com
 site web: www.sfc-formation.com



**THEME DU SEMINAIRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET PRATIQUE
 LA RESPONSABILITE DES DIRIGEANTS SOCIAUX**

Le 09 et 10 Juin 2010 à l'hôtel DIPLOMAT à Tunis Lafayette

Animé par: Mr Kamel AYARI Formateur Enseignant Universitaire Expert International en Droit Privé des Affaires,
 Titulaire du DEA en Droit des Affaires

PRIX : 250 DT.HT soit 280 DT.TTC Par participant Ce séminaire peut bénéficier de l'avance sur TFP ou des droits de tirage pour le financement de la formation selon les conditions légales (décret 2009-292 du 02/02/2009 et l'arrêté d'application du 10/02/2009), telle que pour la formation professionnelle pratique, l'avance récupérée et déduite de TFP est 50% du SMIG par jour et par participant soit environ 125 DT x 2 jours = 250 DT.HT soit la déduction au niveau de la TFP de environ la totalité du montant payé.

Public concerné : dirigeants et cadres des entreprises / Une riche documentation est distribuée aux participants, qui reçoivent une attestation, un support de formation avec cartable, stylo, bloc note / Avec l'étude des cas évoqués par les participants vécus dans leurs entreprises

PROGRAMME 1^{ère} JOURNEE (le 09/06/2010) :
 8h00 à 11h

1- Les grands principes du droit pénal :

- * L'action civile et l'action pénale
- * Les codes et textes qui régissent le droit pénal
- * Le principe d'une infraction :
 - l'élément légal - l'élément matériel - l'élément moral

* Définition, exemples et caractéristiques des principales infractions de droit commun: vol, abus de confiance, escroquerie, recel, faux, corruption, diffamation, injure

* Le principe de la peine et son application : les différentes peines applicables en droit commun et en droit économique

2- La procédure pénale :

* Son déclenchement : pourquoi, comment et quel contrôle ?

* Action publique et action civile : explication, points communs, différences

* Les intervenants dans une procédure pénale : rôles, pouvoirs, attitudes, représentation

* L'enquête et l'instruction : le rôle et le pouvoir du procureur de la République et du Juge d'instruction

11h à 11h15mn : Pause café

11h15mn à 14h

3- la notion de dirigeant responsable :

* Les dirigeants de droit * Les dirigeants de fait * La cogérance * cas de jurisprudence

4-La responsabilité du dirigeant face à la responsabilité de l'entreprise :

* Le périmètre de la responsabilité du dirigeant : analyse des situations, détection des zones de risque, mise en conformité au regard de la loi pénale dans les différents domaines, risques encourus :

- les infractions liées au seul intérêt du dirigeant - les infractions liées à l'activité commerciale - les infractions liées à l'activité industrielle - les infractions liées au droit et à la sécurité du travail - les infractions liées à la gestion de l'entreprise

14h 00 : Déjeuner

PROGRAMME 2^{ème} JOURNEE (le 10/06/2010) :
 8h 00 à 11h

5- la responsabilité civile du dirigeant :

- notion de responsabilité civile - conditions de la responsabilité civile - la faute (faute de gestion, violation des statuts...) - mise en œuvre de la responsabilité civile. - L'indemnisation - Cas spéciaux de responsabilité (action en comblement du passif...) - cas de jurisprudence

6- la responsabilité pénale du dirigeant :

- notion de la responsabilité pénale - conditions de la responsabilité pénale - les sanctions possibles - cas de jurisprudence

11h à 11h15mn : Pause café

11h15mn à 14h

7- la responsabilité sociale du dirigeant :

- notion de la responsabilité sociale - limites la responsabilité sociale - cas de jurisprudence

8-La protection du dirigeant : la délégation de pouvoir :

* Conditions de fond et conditions de forme * Etendue * Conséquence * Les autres formes de protection * La limitation de la responsabilité pénale par la limitation de la responsabilité civile : difficultés de mise en œuvre et limites * La prescription

14h 00 : Déjeuner

Objectifs de formation : - Il est constaté aujourd'hui aussi bien en droit tunisien qu'en droit comparé la multiplication des cas de responsabilité civile et pénale ce qui nuit à l'initiative des dirigeants. Le dirigeant averti sur les différents aspects juridiques de sa responsabilité peut conduire son entreprise sans trop de méfiance.
 - L'objectif de notre séminaire est de clarifier les cas de responsabilité juridique, le comportement à adopter pour prévenir la responsabilité personnelle et les échappatoires possibles.

Bulletin d'inscription

Séminaire de formation

LA RESPONSABILITE DES DIRIGEANTS SOCIAUX

Le 09 et 10 Juin 2010 à l'hôtel DIPLOMAT à Tunis Lafayette

Société :
 Forme juridique:
 Activité:.....
 Responsable formation:
 Adresse : Ville
 C P : Ville
 Pays :
 Tél. : Fax
 E-mail :

LES PARTICIPANTS

Je confirme la participation de la (des) personne(s) suivante(s) au séminaire de formation.

Nom et Prénom	Fonction	Tel	E-mail

Prix de participation : 250 DT.HT par participant soit 280 DT.TTC.

Montant total:DT

MODALITES DE REGLEMENT

- CHEQUE VIREMENT ESPECE

A l'ordre de la société LAC-EXPO des foires congrès et formation.

12, Avenue des Etats Unis d'Amérique, 3ème étage, Belvédère, Tunis-1002

RIB N°: 10/113/108/103347/5/788/03

AGENCE STB BANK - LE BELVEDERE- TUNIS

Fait à le

Cachet de la société

Nom du signataire

NB: SVP au cas où l'activité de votre entreprise n'est pas concernée par nos envois de mails ou Fax programmés par PC, veuillez transmettre à notre e-mail ou Fax sus indiqué votre souhait de ne plus les recevoir en mentionnant par écrit la dénomination de votre société dans votre réclamation, pour nous permettre d'éliminer votre entreprise de notre répertoire.